

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 mai 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. André Cotnoir	Monsieur André Cotnoir; conseil d'arrondissement du 3 mai 2011 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
	M. Cotnoir discute des impacts de l'affaissement de la chaussée dans la ruelle donnant à l'arrière de son lieu de résidence. Il fait état d'importantes accumulations d'eau sur le terrain de sa propriété et dit craindre des infiltrations à l'intérieur de son immeuble. Malgré une requête déjà déposée auprès de l'arrondissement il y a quelques années, aucun suivi n'a été communiqué depuis. M. Cotnoir conclut son intervention en soumettant un rapport d'expertise produit sous format numérique.	J. Savard	LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, S'ENQUIERT DE LA REQUÊTE ET COMMUNIQUERA AVEC LE CITOYEN DÈS QU'IL AURA PRIS CONNAISSANCE DES SUITES ACCORDÉES À CE DOSSIER. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUIVI.
			DOSSIER GDC: 8-190229-RELANCE

Mise à jour : 10 mai 2011 / Page 1 de 2

Mme Hélène Painchaud	Madame Hélène Painchaud; conseil d'arrondissement du 3 mai 2011 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : TRAVAUX PUBLICS
	Mme Painchaud désire obtenir des précisions en prévision de la tenue d'une consultation publique sur le projet de redéploiement du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine. Elle veut savoir si la consultation portera sur l'ensemble du site visé, de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin. Mme Painchaud énonce en outre des critiques à l'endroit de la stratégie de communication de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) concernant ce dossier.	C. Paquette F.W. Croteau	LA DIRECTRICE DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES EFFECTUERA LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES AFIN DE FOURNIR UN COMPLÉMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DE MME PAINCHAUD. LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QUE LES MODALITÉS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION QUI SONT
		1.w. Oroteau	PRIVILÉGIÉES PAR L'OCPM APPARTIENNENT À CET ORGANISME ET QU'IL IMPORTERA DE RAPPORTER LES CRITIQUES PERTINENTES À L'ENDROIT DES COMMISSAIRES LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES
			SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR SUITES APPROPRIÉES.
			Dossier GDC : 11-99379

Mise à jour : 10 mai 2011 / Page 2 de 2